

DEC130034DR06

Décision donnant délégation de signature à Jean-Louis Tu, Didier Gemmerlé et Laurence Quirot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7502 intitulée « Institut Elie Cartan de Lorraine ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7502, intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine, dont le directeur est Marius Tucsnak ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Jean-Louis Tu**, Professeur à l'Université de Lorraine, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Louis Tu, délégation est donnée à **Didier Gemmerlé**, Ingénieur de recherche CNRS, responsable du service informatique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Louis Tu et de Didier Gemmerlé, délégation est donnée à **Laurence Quirot**, assistant ingénieur à l'Université de Lorraine, responsable du service administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2013

Le directeur d'unité

Marius Tucsnak

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012